

Paris,
Le 7 décembre 2011

Mascarade du ministère de la Santé le 5 décembre !

Le ministère de la Santé dépouille le ministère de l'Enseignement supérieur de ses prérogatives.

Lors de la réunion dénoncée par la Fédération Nationale des Orthophonistes, véritable séance de manipulation, les représentants du ministère de la Santé ont dévoilé lundi 5 décembre leur projet concernant la réforme de la formation initiale des orthophonistes.

Le niveau de délivrance du diplôme d'exercice professionnel serait donc reconnu au niveau licence, auquel le ministère de la Santé ajouterait, royal, 60 ECTS.

Les orthophonistes ne se laisseront pas prendre à une telle supercherie : la formation à un niveau licence amélioré ne correspond en rien à la juste reconnaissance universitaire de leur niveau de formation.

La Fédération Nationale des Orthophonistes dénonce le non respect du travail de réingénierie accompli depuis bientôt trois ans, et l'abandon de la méthodologie initiale. La Fédération Nationale des Orthophonistes dénonce le projet du ministre de la Santé de réduire le niveau de formation des orthophonistes et de restreindre de fait leurs compétences, amputant le programme de connaissances indispensables à l'exercice professionnel de l'orthophonie tel que défini par les textes réglementaires.

Le ministère de la Santé fait ainsi main basse sur la définition d'une formation universitaire dont le contenu relève de l'Enseignement supérieur.

Le ministère de la Santé détermine d'abord la durée de la formation puis en réduit le contenu pour le faire entrer dans le moule étrié qu'il a choisi.

Le ministère de la Santé doit prendre en considération que les orthophonistes mettront tout en œuvre pour faire échouer ses projets. On ne peut imposer à une profession un niveau de formation contre son gré alors que ses professionnels assurent plus de la moitié des enseignements.

La Fédération Nationale des Orthophonistes dénonce la supercherie et s'interroge sur le fait que le ministère de l'Enseignement supérieur se laisse ainsi dépouiller de ses prérogatives.